



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 20 décembre 2018

27 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Georges Bouty - Daisy Brun - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Nicolas Cougoule - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Laurence Dupuy-Verbinnen - Camille Dutilly (arrivé à 19h25) - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Laurent Hureau - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Guy Romanet - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Claudine Traissard - Pascal Valentin.

8 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Evelyne Arnaud (pouvoir à Jean Claude Doche) - Laurent Desbrini (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Aurély Maillet (pouvoir à Georges Bouty) - Damien Meignan (pouvoir à Daisy Brun) - Céline Pellicier (pouvoir à Lionel Pellicier) - Marie-Pierre Rebrassé (pouvoir à Isabelle Gostoli De Lima) - Xavier Urbain (pouvoir à Michel Genettaz) - Sylvie Villars (pouvoir à Christian Duc).

5 conseillers étaient absents :

Injoud Ayeche - Véronique Barco - Anthony Destaing - Laetitia Rigonnet - Audrey Romao-Jacquier.

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Daisy Brun est élue.

I - Administration générale, finances et ressources humaines :

Administration générale

1 – Convention bilatérale avec la SNCF pour l'ouverture et la fermeture de la gare d'Aime-la-Plagne

Mme le Maire rappelle que la gare ferroviaire d'Aime-la-Plagne, malgré une activité saisonnière importante, n'est ouverte en saison hivernale que quatre jours par semaine (vendredi, samedi, dimanche et lundi) depuis l'hiver 2017/2018.

Afin d'apporter une réponse aux voyageurs, les communes d'Aime-la-Plagne et La Plagne Tarentaise ont oeuvré pour une ouverture du hall d'accueil 7 jours sur 7 de mi-décembre à fin avril, période d'ouverture de la station de La Plagne. A cet effet, il avait été espéré que le repreneur du point chaud de la gare (suite au départ en retraite de l'ancienne gérante) puisse ouvrir le hall d'accueil, mais cela n'a pu se faire suite au désistement du candidat. De même l'installation prochaine de bureaux en « coworking » dans les anciens appartements de la gare, dans les étages, pourrait peut-être résoudre cette question d'ouverture et fermeture de la gare, car cette clause fera partie intégrante du contrat de location.

La position de la SNCF étant de ne pas mettre les moyens humains les mardis/mercredis/jeudis, il est proposé que la commune d'Aime-la-Plagne assure l'ouverture et la fermeture de la gare du mardi au jeudi à 10h et 17h15, en faisant appel à du personnel communal (police municipale), afin de permettre aux voyageurs d'avoir accès au hall de la gare et aux toilettes, sans générer de coûts supplémentaires pour la collectivité.

Lucien Spigarelli tient à saluer le travail et les démarches entrepris par les communes, notamment de Corine Maironi-Gonthier qui n'a ménagé ni son temps ni ses connaissances pour faire bouger les choses. Mais il a un sentiment de colère et d'indignation envers la SNCF qui se contente d'ouvrir à temps partiel une gare qui reçoit des milliers de vacanciers chaque année mais limite son amplitude d'ouverture du vendredi au lundi... *« Cela est inadmissible, dit-il, car une fois de plus les collectivités doivent se substituer à la défaillance des services publics nationaux et j'associe la Région Auvergne Rhône-Alpes à cette colère, puisque la gare d'Aime-la-Plagne est une gare TER, donc gérée par la Région. J'ajoute qu'aucun élu de la Région n'a demandé à la SNCF de tenir ouverte la gare d'Aime-la-Plagne. Il est inadmissible que les clients de La Plagne soient défavorisés, ainsi que ceux de Peisey-Vallandry (avec la gare de Landry), à la différence des gares de Moûtiers et de Bourg St Maurice. Et je ne parle même plus de la clientèle locale, qui a depuis longtemps fait une croix sur sa gare... Les différentes solutions qui vont se mettre en place pour ouvrir la gare, c'est très bien, mais cela ne remplacera jamais le rôle premier d'une gare qui est de faire circuler les trains et assurer l'accueil et la prise en charge de ses clients. Notre police municipale ne pourra pas être présente du 1er au dernier train. L'accueil de nos vacanciers est un zéro pointé, et notamment en période hivernale, en gare d'Aime-la-Plagne, il n'y a pas du monde que les week-ends... Il y a des clients qui arrivent et repartent à n'importe quelle heure, que les autocaristes déposent devant la gare. C'est un véritable coup de colère que j'exprime ici, et je m'abstiendrai donc sur le vote de cette convention. »*

Mme le Maire ajoute que, en effet, on ne peut pas laisser dehors des vacanciers qui viennent en dehors des week-ends, ni même les habitants bien sûr !

Solène Terrillon dénonce également l'inertie de la SNCF sur cette question des horaires d'ouverture de la gare, et elle ajoute qu'un guichet devrait être ouvert, ne serait-ce que 2 heures par semaine, pour toutes les personnes qui n'ont pas d'accès internet, qui ont

besoin d'aide pour acheter un billet de train ou bien encore qui n'ont que le train comme moyen de déplacement. Elle demande donc pourquoi la SNCF ferme autant de gare, en France...

Corine Maironi-Gonthier explique que la SNCF raisonne en terme de nombre de billets de train vendus dans les gares pour décider si ces dernières doivent rester ou non ouvertes. Et même si notre gare est très fréquentée en hiver, les voyageurs ont principalement acheté leurs billets par internet ou dans la gare de leur lieu de résidence... A Aime-la-Plagne, très peu de billets étaient achetés à la gare, et au-dessous d'un certain nombre, la gare est fermée. Elle souligne néanmoins que grâce à la station de La Plagne, la SNCF ne peut pas fermer la gare complètement, mais en revanche cette dernière est ouverte à minima. A l'avenir, il est envisagé que la SNCF mette à disposition un ordinateur et une imprimante pour que la personne qui reprenne le point chaud puisse également aider les personnes souhaitant faire une réservation à la gare d'Aime-la-Plagne.

Lucien Spigarelli note qu'il serait intéressant que la SNCF réétudie sa position si le projet de liaison téléportée voit le jour. Corine Maironi-Gonthier indique que cela a été évoqué avec eux, et l'éventualité d'une réouverture de la gare serait envisagée.

Anne Le Mouëllic demande qui entretient la gare. Corine Maironi-Gonthier indique que c'est la SNCF, plus exactement une de ses filiales ferroviaires.

Guy Ducognon souhaite savoir comment est assurée la sécurité de la gare. Corine Maironi-Gonthier explique que des caméras de surveillance sont installées dans les locaux. Guy Ducognon s'inquiète d'un éventuel accident qui pourrait survenir dans les locaux et sur le quai de la gare.

Lucien Spigarelli rejoint Guy Ducognon sur ce point et souligne la réelle défaillance de la SNCF sur ces aspects d'accueil, de prise en charge, les vacanciers garderont une mauvaise image de leur transit par la gare d'Aime-la-Plagne.

Christian Milleret demande si des agents d'accueil sont présents quand la gare est ouverte. Corine Maironi-Gonthier répond par l'affirmative, les jours d'ouverture.

Pascal Valentin ajoute que, au-delà des questions liées à la gare et à l'activité touristique, les revendications récentes des « gilets jaunes » sont le reflet de ces interrogations légitimes des français au sujet des services publics qui quittent les territoires ruraux.

Isabelle Gostoli de Lima rappelle que la gare d'Aime-la-Plagne n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite depuis déjà de nombreuses années. Si l'une d'entre elles souhaite prendre le train, elle doit se rendre à Bourg St Maurice ou à Moûtiers.

Laurence Dupuy-Verbinnen pense aussi aux jeunes non véhiculés qui souhaitent se rendre à Bourg St Maurice ou à Moûtiers, c'est compliqué pour eux également. Elle ajoute que la Police municipale a d'autres missions à remplir qu'ouvrir et fermer une gare, même si elle confirme que c'est une solution par défaut... Corine Maironi-Gonthier est d'accord pour dire que cette solution ne doit pas être pérenne. Elle précise également qu'une pétition a circulé, cet été, à l'initiative d'aimeraïns qui se plaignent des carences du service SNCF.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Lucien Spigarelli), décide d'approuver la convention bilatérale avec la SNCF pour l'ouverture et la fermeture de la gare d'Aime-la-Plagne, les mardis, mercredis et jeudis en faisant appel à du personnel communal (police municipale) sur leurs horaires de travail, afin de permettre aux voyageurs d'avoir accès au hall de la gare et aux toilettes, sans générer de coûts supplémentaires pour la collectivité.

2 – Locations appartements communaux à Montgirod : avenants aux baux conclus avec les locataires Henry, Servannin/Lethielleux, Ancel et Brierre

Laurent Hureau rappelle les délibérations du 1er mars 2018 et 27 septembre 2018 qui autorisaient entre autres la refacturation du chauffage collectif (fuel) aux différents locataires du bâtiment communal de Montgirod, au réel et selon les millièmes. Il propose, à compter du 1er janvier 2019, de modifier cette clé de répartition et de prévoir une répartition au réel et selon les volumes, de façon à tenir compte du volume important à chauffer de la salle des fêtes, situé au RDC dudit bâtiment.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les avenants aux baux conclus avec les locataires Henry, Servannin/Lethielleux, Ancel et Brierre.

3 – Renouvellement de la convention d'occupation d'un local laverie à Montalbert avec Mme Rachel Montmayer

Lionel Pellicier ne participe pas à la présente délibération.

Madame le Maire rappelle que la commune met à disposition de Monsieur Roland MONTMAYEUR, un local d'une superficie de 9,90 m² dans un bâtiment situé à Plagne Montalbert afin qu'il exploite une activité de laverie automatique. Elle ajoute que le titulaire de ladite convention sera désormais Mme Rachel MONTMAYEUR.

Elle propose ainsi de renouveler la convention d'occupation de ce local à titre précaire jusqu'au 30 novembre 2019, moyennant une redevance annuelle de 1 978,40 € (base 2018 révisable).

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'avenant à la convention d'occupation d'un local à usage de laverie à titre précaire jusqu'au 30 novembre 2019, moyennant une redevance annuelle de 1 978,40 € (base 2018 révisable), et ajoute que le titulaire de ladite convention sera désormais Mme Rachel Montmayer.

4 – Renouvellement de la convention d'occupation d'un local conciergerie à Montalbert avec Mme Rachel Montmayer

Lionel Pellicier ne participe pas à la présente délibération.

Madame le Maire rappelle que la commune met à disposition de Monsieur Roland Montmayer un local d'une superficie de 11 m² à Plagne Montalbert afin qu'il y exerce une activité de conciergerie. Elle ajoute que le titulaire de ladite convention sera désormais Mme Rachel MONTMAYEUR.

Elle propose ainsi de renouveler la convention d'occupation de ce local à titre précaire jusqu'au 30 novembre 2019, renouvelable de manière expresse, moyennant une redevance mensuelle de 102,35 €.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'avenant à la convention d'occupation de ce local à titre précaire jusqu'au 30 novembre 2019, moyennant une redevance mensuelle de 102,35 € et ajoute que le titulaire de ladite convention sera désormais Mme Rachel Montmayer.

5 – Convention avec le SIGP pour mise à disposition des locaux affectés à la compétence tourisme

Madame le Maire propose de renouveler dans les mêmes termes la convention conclue avec le SIGP pour la mise à disposition gratuite des locaux affectés à la compétence tourisme soit, le point info d'Aime 2000 et le bâtiment de l'Office de Tourisme vallée.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la convention de renouvellement, conclue avec le SIGP, pour la mise à disposition gratuite des locaux affectés à la compétence tourisme soit le point info d'Aime 2000 et le bâtiment de l'Office de Tourisme vallée.

Finances

6 – Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2019

Michel Genettaz rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs de vente d'eau et d'assainissement qui seront applicables au 1er janvier 2019 après avis du conseil d'exploitation. Il rappelle qu'en 2020, les tarifs des communes déléguées de Granier et Montgirod devaient être alignés sur le tarif d'Aime.

Il ajoute que les élus de Granier ne sont plus d'accord sur cette évolution des tarifs et souhaitent un étalement de la hausse des prix jusqu'en 2023. Cette requête a été validée par le Conseil d'exploitation de la Régie de l'eau. Le manque à gagner a été évalué à 43 000 € pour la Régie sur toute la période, et les élus de Granier ont accepté de compenser cette somme en ne réalisant pas de travaux d'eau et d'assainissement sur leur territoire en 2019 et 2020. Il rappelle par ailleurs que la commune d'Aime est à tarif constant depuis 2015, ce qui représente une baisse des prix de 5 à 7 % par rapport à l'ancien contrat d'affermage avec Véolia.

Christian Duc rappelle que la compétence eau et assainissement devait passer à l'intercommunalité en 2020. Comme cela n'est plus d'actualité, et que les habitants de Granier ont déjà subi une hausse en 2017 et en 2018, les élus ont demandé un lissage de l'augmentation du prix, pour amoindrir la hausse.

Pascal Valentin demande si cet engagement est contractuel. Corine Maironi-Gonthier répond par l'affirmative, puisque la délibération spécifiera que Granier atteindra son prix cible en 2023, avec l'absence de travaux d'eau et d'assainissement en 2019 et 2020.

Lionel Pellicier rappelle que beaucoup de travaux d'eau potable ont été réalisés à Granier avant le passage en commune nouvelle. Il restera 2 conduites à remplacer, ainsi que l'assainissement. Il redit qu'au départ il était convenu une hausse majeure de 50 € pour les abonnés de Granier : pour une personne seule, cela représente 50 % d'augmentation, et il souligne que les abonnés ne vont pas accepter une telle hausse...

Michel Genettaz fait remarquer que ce n'est pas le montant qui compte mais le principe et il souligne que ce n'est pas au budget général de subventionner le manque à gagner du prix de l'eau de Granier.

Lionel Pellicier soulève la question de la « vieille eau », des conduites en parallèle et des abonnés qui ne paient que 2 ou 3 m³ d'eau potable pour 100 ou 200 m³ d'eau renvoyé au réseau d'assainissement.

André Pellicier demande quel est le budget de fonctionnement de la régie de l'eau. François Lacaze lui répond qu'il approche les 800 000 €. André Pellicier demande également quel est le budget de l'eau et de l'assainissement avant le passage en commune nouvelle. Christian Duc lui répond que cela peut difficilement être comparé, puisque ce ne sont pas les mêmes prestations et même comptabilité... André Pellicier rétorque que les budgets coûtent de plus en plus cher en fonctionnement, cette situation financière est compliquée pour les habitants de Granier.

Corine Maironi-Gonthier n'est pas d'accord avec cette vision des choses : pour elle, cela ne coûte pas plus cher aujourd'hui qu'hier. En effet, la régie des eaux a été « calibrée » pour un travail précis, suite à une étude réalisée pendant 1 an, avec un cabinet extérieur. Elle ajoute qu'en terme de personnel, le service a été dimensionné à minima par rapport à ce qui avait été préconisé dans l'étude. En effet, la direction de la régie est assurée par le directeur des ST de la ville mutualisé, et 4 agents seulement. Cette régie a été créée à budget minima. Quant au prix de l'eau et de l'assainissement, il est le même qu'à la dernière facture Véolia en 2015 : « aujourd'hui, dit-elle, le prix de l'eau n'augmente pas à Aime, et c'est une bonne chose, l'eau étant un bien cher et rare, que nous devons respecter. Si l'eau et l'assainissement n'étaient pas passés en régie, nous aurions toujours les augmentations annuelles de Véolia, alors qu'aujourd'hui les tarifs sont stabilisés depuis 2015 ! Par exemple, lorsque les agents de la régie se déplacent sur une STEP, cela à un prix : une STEP coûte chère, notamment car il y a peu d'habitants et beaucoup d'entretien... et surtout les STEP à roseaux ! Le calibrage actuel de la régie permet de répondre aux besoins actuels que nous avons en eau et en assainissement, sans augmenter les tarifs. Elle ajoute que le nombre d'heures d'intervention est très important, et rappelle aussi que les agents sont disponibles 24h/24 avec des astreintes. »

André Pellicier ne conteste pas le bien fondé de la régie, mais indique que les habitants de Granier se posent des questions... Corine Maironi-Gonthier a entendu les différentes remarques des abonnés de Granier, c'est pourquoi le prix de l'eau sera lissé jusqu'en 2023.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'appliquer les tarifs suivants à compter du 01/01/2019 :

- Territoire des communes déléguées d'Aime et de Montgirod :

Abonnement eau : 128.40 €

Abonnement assainissement : 93.26 €

Tarif de l'eau au m3 :

Tranche de 1 à 15000 m3 : 0.7580 €

Tranche de 15001m3 et plus : 0.4664 €

Tarif de l'assainissement au m3 : 1.1883 €

- Territoire de la commune déléguée de Granier : la convergence vers le prix cible d'Aime sera atteinte seulement au 1er janvier 2023. Par conséquent, l'augmentation du prix pour l'usager de Granier est lissée jusqu'en 2023 et la contrepartie pour assurer l'équité entre les usagers de la commune nouvelle et l'équilibre des budgets annexes, est assurée par l'engagement pris de ne pas réaliser de travaux d'eau et d'assainissement sur Granier en 2019 et en 2020.

. Au 1er janvier 2019 :

Abonnement eau : 88,12 €

Abonnement assainissement : 43,52€

Tarif de l'eau au m3 : 0,7431 €

Tarif de l'assainissement au m3 : 1,0399€

. Au 1er janvier 2020 :

Abonnement eau : 98,19 €

Abonnement assainissement : 55,96€

Tarif de l'eau au m3 : 0,7468 €

Tarif de l'assainissement au m3 : 1,0770€

. Au 1er janvier 2021 :

Abonnement eau : 108,26 €

Abonnement assainissement : 68,39€

Tarif de l'eau au m3 : 0,7505 €

Tarif de l'assainissement au m³ : 1,1141€

. Au 1er janvier 2022 :

Abonnement eau : 118,33 €

Abonnement assainissement : 80,83€

Tarif de l'eau au m³ : 0,7543 €

Tarif de l'assainissement au m³ : 1,1512€

. Au 1er janvier 2023 :

Abonnement eau : 128,40 €

Abonnement assainissement : 93,26€

Tarif de l'eau au m³ : 0,7580 €

Tarif de l'assainissement au m³ : 1,1883€

Les prix indiqués sont hors taxes, la TVA sera appliquée en sus, et hors redevance de l'agence de l'eau.

7 – Navette de Montalbert : convention de participation avec les hébergeurs des villages du Revers

Michel Genettaz rappelle la mise en place à compter de l'hiver 2015/2016, d'un service journalier de navettes routières desservant les différents pôles de la station de Plagne Montalbert, et ce, durant les saisons d'hiver et d'été. Il rappelle également la conclusion des accords de participation financière conclus avec les villages vacances, la SAP et l'ESF afin d'apporter un complément au financement de ce service.

Il précise que la convention initiale portait sur une durée de 5 ans avec une participation forfaitaire annuelle des hébergeurs de 20€/lit, une participation forfaitaire annuelle de 2000 € pour l'ESF et 3000 € pour la SAP. Il ajoute que les hébergeurs des villages du Revers ont demandé la possibilité de disposer d'une rotation de navettes le matin et une l'après-midi, moyennant leur adhésion au système de participation financière, soit une cotisation annuelle forfaitaire de 20 €/lit et un accord conclu pour 5 années.

Enfin, il remercie le directeur de Plagne Montalbert, Christopher Dierick, sans qui les conventions n'auraient pu aboutir, avec des horaires de passage bien définis, à budget constant. Corine Maironi-Gonthier se félicite de cette convention établie avec les hébergeurs du Revers et espère que les hébergeurs de Longefoy se déclareront intéressés...

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la conclusion des conventions de participation financière avec les hébergeurs des villages du Revers, soit une cotisation annuelle forfaitaire de 20 €/lit et un accord conclu pour 5 années.

8 – Navette de Montalbert : renouvellement des conventions annuelles avec les centres de vacances du Jean Franco et de la Lauzière

Michel rappelle la mise en place à compter de l'hiver 2015/2016, d'un service journalier de navettes routières desservant les différents pôles de la station de Plagne Montalbert, et ce, durant les saisons d'hiver et d'été. Il rappelle également la conclusion des accords de participation financière conclus avec les villages vacances, la SAP et l'ESF afin d'apporter un complément au financement de ce service.

Il précise que la convention initiale portait sur une durée de 5 ans avec une participation forfaitaire annuelle des hébergeurs de 20 €/lit, une participation forfaitaire annuelle de 2000 € pour l'ESF et 3000 € pour la SAP. Il ajoute que les centres de vacances « Jean Franco » et « La Lauzière » ont souhaité disposer d'une convention annuelle.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la conclusion, pour l'année 2019, des conventions annuelles de participation financière avec les centres Jean Franco et la Lauzière, soit une participation forfaitaire annuelle des hébergeurs de 20 €/lit, une participation forfaitaire annuelle de 2 000 € pour l'ESF et 3 000 € pour la SAP.

9 – Décision modificative n°3 au budget principal

Christian Duc présente la décision modificative n° 3 au budget principal qui concerne des écritures d'ordres nécessaires à l'amortissement des immobilisations et des crédits supplémentaires de subventions d'investissement notifiées en cours d'année et propose de l'approuver.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la **Décision Modificative 3** au budget principal qui concerne des écritures d'ordres nécessaires à l'amortissement des immobilisations et des crédits supplémentaires de subventions d'investissement notifiées en cours d'année et qui s'équilibre à 23 395 € en section de fonctionnement et 301 211 € en section d'investissement.

10 – Décision modificative n°3 au budget assainissement

Christian Duc présente la décision modificative n° 3 au budget assainissement qui prévoit des crédits supplémentaires en investissement uniquement et propose de l'approuver :

RECETTES : Chap 13 : L'ajustement des crédits de subventions notifiées et versées.

DEPENSES : Chap 21 : Crédits pour équilibrer la décision modificative. Pas de dépenses réelles affectées

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la **Décision Modificative 3** au budget assainissement, qui prévoit des crédits supplémentaires en investissement uniquement, pour un montant de 6 155 € :

- Recettes : Chap 13 : L'ajustement des crédits de subventions notifiées et versées.

- Dépenses : Chap 21 : Crédits pour équilibrer la décision modificative. Pas de dépenses réelles affectées.

11 – Approbation de l'état des restes à réaliser des budgets 2018

Christian Duc présente l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2018 du budget principal de la commune.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2018 du budget principal de la commune, pour un montant de 642 229,00 €.

Christian Duc présente l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2018 du budget de la régie des eaux.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2018 du budget eau de la commune, pour un montant de 364 565,00 €.

Christian Duc présente l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2018 du budget assainissement de la régie des eaux.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2018 du budget assainissement de la commune, pour un montant de 18 014,00 €.

Ressources Humaines

12 – Renouvellement de l'adhésion au service de prévention des risques professionnels proposé par le Centre de Gestion de la Savoie

Lucien Spigarelli rappelle que la commune a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie. Il précise que cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses complètes par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels.

Par ailleurs, en adhérant à l'offre de base, la collectivité a la possibilité, en cas de besoin, de bénéficier de l'accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels du Cdg73 : accompagnement Document Unique, action de sensibilisation, mise à disposition d'un conseiller de prévention pour assurer les fonctions d'assistant de prévention et de l'Agent en Charge de la Fonction d'Inspection du Cdg73.

Il indique que la convention arrivant à expiration le 31 décembre 2018, il convient de procéder à son renouvellement.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le renouvellement de la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

II – Travaux, affaires forestières :

13 – Demande d'autorisation de défrichement secteur Le Chaillet à Montalbert

Michel Genettaz expose au conseil municipal le projet de réalisation immobilière sur la zone du Chaillet et le déport sur l'amont du bas de la piste de ski de Pravendue sur la station de ski de Montalbert sur le territoire communal d'Aime.

Le projet de réalisation de ces travaux à Montalbert nécessite un défrichement en forêt communale sur des terrains relevant et ne relevant pas du régime forestier.

Dans ce cadre, la Commune d'Aime-la-Plagne sollicite auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichement sur le territoire de la commune déléguée d'Aime d'une surface de 8 800 m² sur les parcelles cadastrales.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, sollicite auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichement sur le territoire de la commune déléguée d'Aime d'une surface de 8 800 m² sur les parcelles cadastrales ci-dessous :

Parcelle appartenant à la Commune relevant du régime forestier :

Commune	Parcelle cadastrale	Surface de la parcelle	Surface à défricher en m ²
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	WV 59	54 ha 36 a 69 ca	70
		Total	70

Parcelles appartenant à la Commune mais ne relevant pas du régime forestier :

Commune	Parcelle cadastrale	Surface de la parcelle	Surface à défricher en m2
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 042	0 ha 02 a 25 ca	225
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 043	0 ha 01 a 43 ca	143
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 069	0 ha 04 a 85 ca	200
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 070	0 ha 06 a 30 ca	300
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 071	0 ha 06 a 87 ca	400
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 075	0 ha 02 a 05 ca	50
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 076	0 ha 03 a 55 ca	50
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 077	0 ha 01 a 20 ca	120
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 078	0 ha 00 a 30 ca	30
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 079	0 ha 02 a 45 ca	245
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 080	0 ha 05 a 40 ca	540
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 081	0 ha 00 a 80 ca	80
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 082	0 ha 02 a 15 ca	215
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 083	0 ha 02 a 40 ca	240
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 084	0 ha 05 a 00 ca	200
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 085	0 ha 04 a 90 ca	200
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 398	0 ha 06 a 91 ca	691
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	YA 460	4 ha 74 a 03 ca	900
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	YA 512	0 ha 76 a 62 ca	200
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	YA 514	1 ha 45 a 04 ca	2 700
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	Chemins communaux		1 001
		Total	8 730

Parcelle appartenant à des propriétaires privés : Néant

TOTAL GENERAL		8 800 m2
---------------	--	----------

Le défrichement projeté ne concerne pas des milieux naturels remarquables pour leur intérêt écologique ou leur rareté et aura un impact limité sur le plan paysager en raison de la surface défrichée qui est limitée et en bordure de zones déjà déboisées par le passé et utilisées par une piste de ski (piste de ski de Pravendue), des résidences et le parking amont de la station de ski ; les impacts sur la faune et la flore restent limités.

Compte tenu des enjeux estimés sur la zone à défricher, le montant des mesures compensatoires sera celui du protocole en vigueur au moment de la prise de l'arrêté préfectoral. Les mesures

compensatoires proposées à ce défrichage consisteront à réaliser des travaux sylvicoles non définis à ce jour sur la F.C. d'Aime-la-Plagne.

Ces mesures compensatoires seront financées par le demandeur du défrichage à hauteur du montant figurant dans l'arrêté de défrichage.

III – Informations au Conseil municipal :

14 – Compte-rendu des décisions et contrats pris par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- pas de décision sur la période concernée.

15 – Informations diverses concernant les Versants d'Aime, le SIGP, la Plagne Tourisme...

. Corine Maironi-Gonthier informe l'assemblée du démarrage des travaux de la résidence CGH / Atrium, à Plagne Montalbert, au printemps 2019.

Concernant le projet Pierre & Vacances à Plagne Aime 2000, Mme le Maire indique qu'aucun recours n'a été intenté dans les délais prescrits sur le Permis de Construire pour le lot A ; les travaux devraient donc débiter au printemps 2019.

Enfin, elle conclut en donnant la date des vœux de la municipalité : jeudi 17 janvier à 18h30, salle des fêtes d'Aime.

La séance du Conseil municipal est levée.